

Après avoir procédé à l'appel, ont été constatés présents :

PRESENTS : MM.GENTY/FABBRI/LIBERO/CORRADINI/RABIER/CHOUCHANE/CHERVEL/REBOULET/NOTTEGHEM/CHARBIN/BENHALLA/ROYE/BEAUVEIL/ROUCAUTE/ULL/ABMESELELEME/PICARD/LACONDEMINNE/FERNANDEZ/PERILLARD/BILLET/THOMMES/HAMMADI (arrivée à 18h55).

POUVOIRS : MM MALLET à CHERVEL/NIVON à ABMESELELEME/RULLIERE à LIBERO/VINGERDER à FERNANDEZ

ABSENT : M. GAY

Louis CORRADINI est désigné secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu du conseil du 10 avril 2025 n'ayant pas fait l'objet de remarques est adopté.

I – AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE PORTANT APPROBATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATION TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES AINSI QUE DE LEURS OUVRAGES CONNEXES SUR LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL (2^{ème} VAGUE)

Le conseiller délégué à la transition énergétique, Jean-Philippe NOTTEGHEM rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 7 mars 2024, a validé les propositions de Zones d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (ZAENR) suivantes :

Type de production	Type d'EnR	Type de parcelle	Référence portail géographique	Observations	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Friche	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°1	Actienne station épuration	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Friche	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°2	Ancien dépôt de la gravière	Concerne également les parcelles H176 H177 H178 -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°3	Parking de la salle OMS	Concerne la partie parking -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°4	Parking André PILAUD	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°5	Hall des sports + parking ancienne poste	Concerne également la parcelle AB 267 que pour la partie parking -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°6	Tennis et parking zone de loisirs	Concerne également les parcelles AB453 AB454 A 279 -

Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°7	Parking Hôtel de ville	Concerne également la parcelle AB270 -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°9	Parking Salle ARAGON	Concerne la partie parking -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°10	Parking du Cimetière	Parking du cimetière 0H494
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°11	Parking de l'école élémentaire Port Vieux -	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°12	Services Techniques municipaux	
Électricité	Énergie hydroélectrique	Friche	Ref portail géographique ZA EnR SME hydroélectrique n°14	CNR	
Électricité	Solaire SOL	Friche	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°16	CNR	Projet CNR solaire au sol - Concerne également les parcelle AI582 AI522 AI557 -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°17	COMMUNE	Totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°18	Hameau M Pagnol	Totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°19	Hameau les ILES	Totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°20	Hameau CHAMPANAY	Totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°21	Hameau plateau de LOUZE	totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°22	Aire d'accueil Gens du voyage	Concerne également 0H160 - 161 - 162
Chaleur	Solaire thermique	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°23	Aire d'accueil Gens du voyage	
Chaleur	Solaire thermique	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°24	Siege communauté de commune	Concerne également AC983
Chaleur	Biomasse	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°25	Siege communauté de commune	Concerne également AC984

Chaleur	Géothermie	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°26	Siege communauté de commune	Concerne également AC985
Chaleur	Biomasse	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°27	Gymnase F. MISTRAL	
Chaleur	Géothermie	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°28	Gymnase F. MISTRAL	
Chaleur	Biomasse	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°29	Piscine intercommunale	
Chaleur	Géothermie	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°30	Piscine intercommunale	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°31	Parking collègue F. MISTRAL	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°32	Parking GYMNASE F. MISTRAL	
Chaleur	Géothermie	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°33	Ecole maternelle GIVRAY	Concerne également AE182

Il ajoute que ces propositions de ZAENR ont été transmises au Préfet de l'Isère et que celles-ci ont été cartographiées.

Il précise qu'il est désormais demandé au conseil municipal de valider cette cartographie qui est consultable sur une plateforme spécifique du ministère de l'environnement à l'adresse : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=2c305a65-f3dd-4976-9882-3290981bc0e8> ainsi que le projet d'arrêté préfectoral portant approbation de cette cartographie.

Jean-Luc CHERVEL rappelle qu'il avait été envisagé de créer des jardins partagés sur le site de l'ancienne STEP qui est identifié comme aménageable en photovoltaïque.

Christine RABIER indique qu'un autre site a été retenu pour les jardins partagés notamment car la qualité du sol est de bien meilleure qualité, avec un bâtiment qui pourrait être aménagé et situé à peu près à la même distance des logements sociaux.

Le Maire expose qu'il fallait notamment désigner avec précision des secteurs en zone agricole car le SCOT y interdit la mise en œuvre de photovoltaïque au sol.

Violette BENHALLA demande si les propriétaires des maisons identifiées auront le choix de faire du photovoltaïque en toiture.

Jean-Philippe NOTTEGHEM rappelle que les propriétaires n'ont aucune obligation. Cette identification permet juste au propriétaire, s'il le souhaite, de bénéficier d'un délai plus court pour ses demandes d'autorisation.

Le Maire ajoute que la CCEBER nous a accompagné dans cette démarche.

Jean-Philippe NOTTEGHEM rajoute qu'il a consulté les entreprises notamment EDF et CNR sur leurs projets en matière d'énergies renouvelables.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide unanimement de valider la cartographie des ZAENR.

II - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – MISE A DISPOSITION DES PARCELLES H 537, H 175, H176, H177 et H178 POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Jean-Philippe NOTTEGHEM expose qu'il est envisagé de mettre à disposition d'un tiers la parcelle H 537 sur laquelle se situait l'ancienne station d'épuration ainsi que les parcelles H175, H176, H177 et H178 situées au Nord-Ouest du carrefour de la rue Victor Renelle et de la Route des Lones pour l'aménagement d'un parc photovoltaïque au sol.

Il ajoute qu'en ce moment, ce type de projet est assez intéressant pour un investisseur car mieux rémunéré lorsqu'ils sont réalisés sur des friches industrielles, ce qui est le cas du terrain de l'ancienne station d'épuration.

Il précise que la chambre d'agriculture a été consultée et qu'elle n'a pas émis d'avis négatif.

Jean-Jacques ULL demande pourquoi il n'est pas envisagé de construire des ombrières afin de pouvoir aménager un parking complémentaire pour le plan d'eau.

Jean-Philippe NOTTEGHEM explique le prix d'achat actuel de l'énergie produite par des ombrières est faible et ajoute que la structure du sol (remblai) n'est pas adaptée pour caler les ombrières sauf à faire un investissement conséquent pour les fondations des poteaux supports.

Il ajoute que toute la surface des parcelles ne sera pas forcément utilisée par le photovoltaïque au sol et il sera possible de garder du parking.

Le Maire indique qu'on verra en fonction des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt.

Cet appel à manifestation d'intérêt est un préalable mais pas une « obligation de faire ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement d'autoriser le Maire à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour permettre à tous les prestataires potentiellement intéressés d'être informés et de pouvoir déposer une candidature.

III - ECLAIRAGE PUBLIC

Jean-Philippe NOTTEGHEM indique que le budget alloué à l'éclairage en 2025 est bien plus conséquent que celui de 2024, notamment car le TE38 accepte de doubler son financement sur un exercice en contrepartie d'une année « blanche » l'année suivante.

Dans le cadre de la modernisation du réseau d'éclairage public, il indique que le TE38 a notamment prévu un budget spécifique pour l'éradication des boules « fluo-mercure ».

Il est donc proposé de valider le projet de remplacement des luminaires boules encore en place avec l'objectif de remplacer 104 luminaires boules « fluo-mercure » qui ne sont plus réglementaires, ce qui permettra une économie d'énergie estimée à 81 % en plus de l'élimination de matériel potentiellement polluant.

Francis ROUCAUTE demande si des remplacements de mâts sont prévus dans le cadre du passage au led.

Jean-Philippe NOTTEGHEM explique que dans certains cas les mâts existants peuvent être conservés mais cela n'est pas systématique. Pour ce qui concerne les illuminations, il a été demandé à la

commission d'identifier les mâts concernés afin de vérifier la compatibilité des mâts et de prévoir leur éventuel remplacement.

Il ajoute qu'il faudra également se questionner sur le remplacement des câbles enterrés dans les prochaines années, ce qui représentera un budget conséquent.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

- Coût total des travaux HT : 70 116 €
- Participation du TE38 : 17 529 €
- Participation communale aux frais de gestion : 4 207 €
- Participation de la commune aux investissements : 52 587 €

Il est également proposé de valider la 7^{ème} tranche de travaux de rénovation (rues Jean Moulin, des Roses, des Lilas, des Lauriers, Ronsard, de la Fuschine, François Truffaut + le lotissement European Homes, l'Avenue des écoles et le Chemin du Buissard) dont le plan de financement est le suivant :

- Coût total des travaux HT : 198 245 €
- Participation du TE38 : 49 561 €
- Participation communale aux frais de gestion : 11 896 €
- Participation de la commune aux investissements : 148 683 €

A la fin du mandat, nous aurons procédé au passage en led de 70 % du réseau d'éclairage public soit 1 260 points lumineux sur 1 800.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces 2 projets.

IV - EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Le Maire expose qu'il est envisagé d'ajouter 2 sites au système actuel de vidéoprotection qui comprend actuellement 48 caméras.

Les 2 sites concernés se situent au carrefour des rues Hector Berlioz / Victor Renelle ainsi qu'au carrefour des rues François Truffaut / Romain Rolland.

Il indique que ces 2 sites ont été validés par les référents sureté de la gendarmerie de l'Isère et qu'une demande d'autorisation a été déposée en Préfecture.

Il propose de valider le plan de financement suivant pour cette opération :

Travaux	Montant HT	Recettes		
Carrefour des rues H .Berlioz /V.Renelle	30 619,20 €	Région Auvergne Rhône Alpes	30 614,00 €	50%
Carrefour des rues F.Truffaut / R.Rolland	27 844,30 €	Conseil départemental	18 000,00 €	29,40%
Analyse d'images 10 voies	2 764,50 €	Autofinancement	12 614,00 €	20,60%
Total	61 228,00 €	Total	61 228,00 €	100%

Patrick THOMMES demande si la caserne du PSPG sera sous caméra.

Le Maire indique qu'il n'a pas information à ce sujet mais qu'il faudra certainement envisager dans les années à venir une extension au niveau du carrefour entre la rue Sergent Geoffroy et la rue Hélène Boucher.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide unanimement ce plan de financement.

V - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOURS DES ENFANTS DE LA COMMUNE AU CENTRE CHARLES MARCHISIO GERE PAR L'UNION CANTONALE DES ŒUVRES LAÏQUES (UCOL)

L'adjointe à l'enfance et la jeunesse, Aïda CHOUCHANE, expose que la participation financière de la commune aux frais de séjours des enfants samauritains au centre Charles MARCHISIO s'élève actuellement à 17 €/jour/enfant.

Elle propose de faire évoluer cette participation financière à 18 €/jour/enfant à compter de l'été 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide unanimement à l'unanimité cette proposition.

VI - REGLEMENTS INTERIEURS DU COMPLEXE OMNISPORTS, DE LA SALLE JEUX DE RAQUETTES ET DU BOULODROME

L'adjoint au sport, Louis CORRADINI, indique qu'un toilettage des règlements intérieurs de ces équipements a été fait mais qu'il n'y a pas de changement majeur et ajoute que ces différents règlements ont été validés par la commission sports.

Sylvie ABMESELELEME indique que dans le règlement du complexe omnisports il est précisé que les sorties ne peuvent se faire qu'au niveau 3 et que cela n'est pas possible pour certaines personnes handicapées. Elle indique également que les animaux sont interdits dans le complexe et qu'il faudrait préciser que cette règle ne s'applique pas aux chiens d'accompagnement de personnes handicapées.

Il est proposé d'adapter le règlement concerné pour préciser les dérogations apportées pour les chiens d'accompagnement des personnes handicapées et que celles-ci peuvent sortir du complexe omnisports par le niveau 0.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement de valider les règlements avec les modifications proposées.

VII - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES : RAIDINGUE ET SAINTMAURITAINE

Louis CORRADINI propose de valider le projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les parties pour l'organisation des événements sportifs suivants :

- La Raidingue : course d'obstacles qui aura lieu le 14 juin 2025 sur un circuit de 2,5km.
- La Saintmauritaine : course caritative qui aura lieu le 28 septembre 2025, comprenant 3 courses à pied de 21km, 10km et une course/randonnée gourmande de 5km.

La convention prévoit notamment une participation financière du CNPE à hauteur de 5 000 €.

Patrick THOMMES trouve anormal que les agents de la centrale bénéficient de la gratuité pour la Saintmauritaine en contrepartie de l'aide financière apportée du fait de l'objectif « caritatif » de cette manifestation.

Francis ROUCAUTE dit que la convention indique la gratuité pour les 2 manifestations.

Le Maire propose de modifier la convention en précisant que la gratuité ne concerne que la Raidingue car la Saintmauritaine a un but caritatif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve unanimement la convention et la modification proposée.

VIII - TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX

Aïda CHOUCANE indique que la commission mixte « enfance / jeunesse » / « affaires scolaires » propose, pour le service enfance jeunesse, d'homogénéiser les taux de réduction pour les enfants supplémentaires (fratrie) et les accueils pour lesquels les parents fournissent un panier repas, ce qui implique dans certains cas des baisses de tarifs.

De plus, un nouveau logiciel de gestion des inscriptions et de la facturation va être mis en service au mois de septembre. Ce logiciel implique la mise en place d'un taux de réduction pour les enfants supplémentaires (fratrie) et les paniers repas, ce qui implique que certains tarifs ne sont pas arrondis.

Tarifs actuels pour les samauritains - Journée									
Mercredis				Vacances					
QF CAF	1er enfant	enfant supp.	Panier repas	Forfait 5 Jours	Forfait enfant supp. 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait enfant supp. 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait enfant supp. 3 Jours
De 0 à 850	8,15 €	7,30 €	6,00 €	40,60 €	36,50 €	32,45 €	29,20 €	24,35 €	21,90 €
de 851 à 1300	13,00 €	11,70 €	10,30 €	64,90 €	58,40 €	51,90 €	46,70 €	38,95 €	35,00 €
plus de 1300	15,70 €	14,40 €	13,00 €	78,45 €	71,95 €	62,75 €	57,55 €	47,10 €	43,15 €
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard				Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75 €					

Tarifs proposés pour les samauritains - Journée									
Mercredis				Vacances					
QF CAF	1er enfant	enfant supp.	Panier repas	Forfait 5 Jours	Forfait enfant supp. 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait enfant supp. 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait enfant supp. 3 Jours
De 0 à 850	8,30 €	7,55 €	6,64 €	41,40 €	37,67 €	33,10 €	30,12 €	24,85 €	22,61 €
de 851 à 1300	13,25 €	12,06 €	10,60 €	66,20 €	60,24 €	52,95 €	48,18 €	39,75 €	36,17 €
plus de 1300	16,00 €	14,56 €	12,80 €	80,00 €	72,80 €	64,00 €	58,24 €	48,05 €	43,73 €
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard				Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75 €					

Tarifs actuels pour les samauritains 1/2 journée									
Mercredis			Vacances						
QF CAF	1er enfant	enfant supp.	Forfait 5 Jours	Forfait enfant supp. 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait enfant supp. 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait enfant supp. 3 Jours	
De 0 à 850	3,25 €	3,00 €	16,20 €	14,90 €	13,00 €	11,90 €	9,75 €	8,90 €	
de 851 à 1300	6,90 €	6,20 €	34,60 €	30,85 €	27,70 €	24,70 €	20,75 €	18,50 €	
plus de 1300	8,70 €	7,80 €	43,25 €	38,95 €	34,60 €	31,15 €	25,95 €	23,40 €	
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard			Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75 €						

Tarifs proposés pour les samauritains 1/2 journée									
Mercredis			Vacances						
QF CAF	1er enfant	enfant supp.	Forfait 5 Jours	Forfait enfant supp. 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait enfant supp. 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait enfant supp. 3 Jours	

De 0 à 850	3,30 €	3,00 €	16,50 €	15,02 €	13,25 €	12,06 €	9,95 €	9,05 €
de 851 à 1300	7,05 €	6,42 €	35,30 €	32,12 €	28,25 €	25,71 €	21,15 €	19,25 €
plus de 1300	8,85 €	8,05 €	44,10 €	40,13 €	35,30 €	32,12 €	26,45 €	24,07 €
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard			Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75 €					

Tarifs actuels pour les extérieurs - Journée									
Mercredis				Vacances					
QF CAF	1er enfant	enfant supp.	Panier repas	Forfait 5 Jours	Forfait supp. 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait supp. 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait supp. 3 Jours
De 0 à 850	19,00 €	13,80 €	15,70 €	93,00 €	68,85 €	74,40 €	55,10 €	55,80 €	41,30 €
de 851 à 1300	31,85 €	28,60 €	28,95 €	159,10 €	149,95 €	127,25 €	114,45 €	95,45 €	85,90 €
plus de 1300	35,50 €	32,60 €	32,60 €	177,50 €	170,80 €	138,85 €	130,40 €	106,52 €	97,80 €
Pénalité de 6,50€ par 1/4 heure de retard				Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75€					

Tarifs proposés pour les extérieurs - Journée									
Mercredis				Vacances					
QF CAF	1er enfant	enfant supp.	Panier repas	Forfait 5 Jours	Forfait supp. 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait supp. 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait supp. 3 Jours
De 0 à 850	19,95 €	18,15 €	17,56 €	97,65 €	88,86 €	78,10 €	71,07 €	58,60 €	53,33 €
de 851 à 1300	33,45 €	30,44 €	29,44 €	167,05 €	152,02 €	133,60 €	121,58 €	100,20 €	91,18 €
plus de 1300	37,30 €	33,94 €	32,82 €	186,40 €	169,62 €	145,80 €	132,68 €	111,85 €	101,78 €
Pénalité de 6,50€ par 1/4 heure de retard				Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75€					

Tarifs actuels pour les extérieurs - 1/2 Journée								
Mercredis			Vacances					
QF CAF	1er enfant	enfant supp.	Forfait 5 Jours	Forfait enfant supp. 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait enfant supp. 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait enfant supp. 3 Jours
De 0 à 850	8,95 €	7,75 €	44,70 €	38,65 €	35,75 €	30,90 €	26,80 €	23,20 €
de 851 à 1300	14,50 €	12,80 €	72,45 €	64,00 €	57,95 €	51,20 €	43,50 €	38,45 €
plus de 1300	18,10 €	16,20 €	90,55 €	80,90 €	76,70 €	64,75 €	57,95 €	48,56 €
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard			Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75 €					

Tarifs proposés pour les extérieurs - 1/2 Journée								
Mercredis			Vacances					
QF CAF	1er enfant	enfant supp.	Forfait 5 Jours	Forfait enfant supp. 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait enfant supp. 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait enfant supp. 3 Jours

De 0 à 850	9,40 €	8,55 €	46,95 €	42,72 €	37,55 €	34,17 €	28,15 €	25,62 €
de 851 à 1300	15,25 €	13,88 €	76,00 €	69,16 €	60,85 €	55,37 €	45,70 €	41,59 €
plus de 1300	19,00 €	17,29 €	95,00 €	86,45 €	80,55 €	73,30 €	60,85 €	55,37 €
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard			Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75 €					

Tarifs actuels - Vacances avec panier repas						
QF CAF	Samauritains - Journée			Tarifs extérieurs - Journée		
	Forfait 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait 3 Jours
De 0 à 850	29,80 €	23,80 €	17,90 €	78,50 €	62,80 €	47,10 €
de 851 à 1300	51,40 €	41,10 €	30,85 €	144,60 €	115,65 €	86,80 €
plus de 1300	64,90 €	51,90 €	38,95 €	163,00 €	130,40 €	97,80 €
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard						
Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75 €						

Tarifs proposés - Vacances avec panier repas						
QF CAF	Samauritains - Journée			Extérieurs - Journée		
	Forfait 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait 3 Jours	Forfait 5 Jours	Forfait 4 Jours	Forfait 3 Jours
De 0 à 850	33,12 €	30,12 €	22,61 €	85,93 €	68,73 €	51,57 €
de 851 à 1300	52,96 €	48,18 €	36,17 €	147,00 €	117,57 €	88,18 €
plus de 1300	64,00 €	58,24 €	43,73 €	164,03 €	128,30 €	98,42 €
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard						
Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15,75 €						

Tarifs actuels des garderies matin / soir		
QF CAF	Matin	Soir
De 0 à 1300	0,65 €	1,05 €
plus de 1300	0,75 €	1,35 €
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard		
Pénalité pour non inscription : 1,50 €		

Tarifs proposés des garderies matin / soir		
QF CAF	Matin	Soir
De 0 à 1300	0,70 €	1,10 €
plus de 1300	0,80 €	1,40 €
Pénalité de 6,50 € par 1/4 h de retard		
Pénalité pour non inscription : 1,50 €		

Activités jeunesse Tarifs proposés	
Cotisation	Base unitaire
10 €	2 €

Tarifs actuels - Mini-camps 4-13 ans									
Forfait 5 jours					Forfait 4 jours (si jour férié)				
QF CAF	Samauritains		Extérieurs		QF CAF	Samauritains		Extérieurs	
	1er enfant	enfant supp.	1er enfant	enfant supp.		1er enfant	enfant supp.	1er enfant	enfant supp.
De 0 à 850	64.90 €	61.65 €	130.30 €	107.95 €	De 0 à 850	51.92 €	49.32 €	104.24 €	86.36€
de 851 à 1300	102.20 €	97.35 €	211.40 €	192.35 €	de 851 à 1300	81.76 €	77.88 €	169.12 €	153.88 €
plus de 1300	124.20 €	118.70 €	243.45 €	228.95 €	plus de 1300	99.36 €	94.96 €	194.76 €	183.16 €

Tarifs proposés - Mini-camps 4-13 ans									
Forfait 5 jours					Forfait 4 jours (si jour férié)				
QF CAF	Samauritains		Extérieurs		QF CAF	Samauritains		Extérieurs	
	1er enfant	enfant supp.	1er enfant	enfant supp.		1er enfant	enfant supp.	1er enfant	enfant supp.
De 0 à 850	66,20 €	62,89 €	136,80 €	116,28 €	De 0 à 850	52,95 €	50,30 €	109,45 €	93,03 €
de 851 à 1300	104,25 €	99,04 €	222,00 €	188,70 €	de 851 à 1300	83,40 €	79,23 €	177,60 €	150,96 €
plus de 1300	126,70 €	120,37 €	255,60 €	217,26 €	plus de 1300	101,35 €	96,28 €	204,50 €	173,82 €

Restaurant municipal :

Sur proposition du Maire, il est convenu d'harmoniser le coût du temps d'animation à 0.40 € pour les repas et les paniers repas.

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Maternelles et élémentaires	3,80 €	3,90 € dont 3,50 € pour le temps de repas et 0,40 € pour le temps d'animation
Pénalité inscription hors délai (en + du repas)	3,80 €	3,90 €
Panier repas	1,30 €	1,30 € dont 0,90 € pour le temps de repas et 0,40 € pour le temps d'animation
Pénalité inscription hors délai Panier repas (en +)	1,30 €	1,30 €
Enseignants/Educateurs IME	8,80 €	8,90 €
Repas personnes âgées (non imposable)	6,00 €	6,00 €
Repas personnes âgées (imposable)	8,80 €	8,80 €

Ludothèque :

Les tarifs proposés pour la ludothèque sont les suivants. Il est indiqué que de plus en plus de samauritains adhèrent à la ludothèque.

	Samauritains	Extérieurs	
		RSA* ASS* QF<397	RSA* ASS* QF<397

Adhésion famille annuelle jeu sur place et prêt	34,45 €	17,25 €	56.60 €	28.30 €
Adhésion famille annuelle jeu sur place sans prêt	30,70 €	15,35 €	51.50 €	25,75 €
Adhésion individuelle 18 ans et + avec prêt	15,75 €	7,90 €	21,95 €	11 €
Adhésion individuelle ado avec prêt (10-17 ans sans adhésion famille)	7,35 €	10,40 €		
Adhésion annuelle collectivités locales / associations / établissements scolaires (3 jeux pour 3 semaines)	66,20 €	89.50 €		
Adhésion annuelle collectivités locales / associations / établissements scolaires (10 jeux pour 3 semaines)	160,80 €	219.65€		
Animation groupe extérieur (1h30)	83,20 €	85.65 €		
Session théorique / conseil	60 €			
Location malle de jeux - famille (1 semaine) ou location 1 grand jeu en bois – famille (1 semaine)	18,75 €	22.60 €		
Location malle de jeux – malle motricité particulier ou collectivités (3 semaines)	65 €	78.25 €		
Perte badge	3,00 €			
Retard 15 jours 16-22 jours	2,60 €			
Retard 1 semaine supplémentaire 23-30 jours	6,40 €			
Retard 1 semaine supplémentaire 31-38 jours	10,20 €			
Retard 1 semaine supplémentaire 39 et +	21,65 €			
Facturation pièces perdues ou détériorées :				
dé, pion, carte ou petite pièce	2,60 €			
sablier, minuteur, grande pièce	6,40 €			
boîte, plateau de jeu	9,00 €			
Non restitution de jeux ou détérioration jeux en bois	100% du prix d'achat			
Jeu détérioré : *PRIX CATALOGUE AU JOUR DU RACHAT				
Jeu neuf ou ayant moins d'un an	90% du prix d'achat			
Jeu ayant de 1 à 2 ans	75% du prix d'achat			
Jeu ayant de 3 à 5 ans	25% du prix d'achat			
Jeu ayant au-delà de 5 ans	10% du prix d'achat			

Service des sports : Louis CORRADINI expose que les hausses proposées sont d'environ 3 % pour les samauritains et de 5 % pour les extérieurs :

	Activités annuelles Tarifs actuels	
	Samauritains	Extérieurs
Activités enfants	54,00 €	80,00 €
Activités adultes	94,00 €	126,00 €

Activités annuelles Tarifs proposés 2025 - 2026		
	Samauritains	Extérieurs
Activités enfants	55 €	85,00 €
Activités adultes	96 €	135 €

Stages sportifs - Tarifs actuels 1/2 journée			
	QF ≤ à 850	QF de 851 à 1300	QF ≥ à 1301
Samauritains	6,00 €	7,05 €	9,70 €
Extérieurs	7,00 €	8,25 €	11,40 €

Stages sportifs Tarifs 1/2 journée proposés 2025 -2026			
	QF ≤ à 850	QF de 851 à 1300	QF ≥ à 1301
Samauritains	6,20 €	7,20 €	10 €
Extérieurs	7,50 €	8,75 €	12 €

Activités trimestrielles Tarifs actuels		
	QF= <850	QF => 851
Samauritains	18,38 €	21,50 €
Extérieurs	28,90 €	34,50 €

Activités trimestrielles Tarifs proposés 2025 - 2026		
	QF= <850	QF => 851
Samauritains	18,75 €	22 €
Extérieurs	31 €	36,50 €

Atelier municipal de poterie :

Louis CORRADINI propose d'adopter les tarifs suivants pour les activités de l'atelier municipal de poterie :

Activités trimestrielles enfants tarifs proposés 2025 - 2026		
	QF≤= 850	QF>= 851
Samauritains	19,70 €	23,20 €
Extérieurs	32,50€	38,50€

Activités annuelles Tarifs proposés 2025 - 2026		
	Samauritains	Extérieurs
Enfants	58 €	90 €
Adultes	116 €	
Groupes (établissements scolaires)	64 €	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble des tarifs tels que proposés.

IX - CONVENTION COMPLEMENT DE PRIX AVEC L'EPCC TEC

Le Maire indique que la convention annexée à l'ordre du jour prévoyait un montant de 60 000 € pour l'organisation par l'EPCC TEC des manifestations spécifiques à la commune de St-Maurice l'Exil en 2025 :

- Soirée Chanson française
- Spectacle Jeune Public pendant les vacances de printemps
- Saint-Maurice en fête

Le Maire indique que le montant de la participation sera en fait de 75 000 €. En effet, il avait été envisagé de déduire $\frac{1}{4}$ de la subvention d'équilibre versée à TEC l'an dernier, soit 15 000 €.

Après avoir échangé avec TEC, il a finalement été convenu de prévoir un montant de 75 000 € mais que TEC ne sollicitera que le versement de la somme de 60 000 € au moment de la signature de la convention. Le solde tiendra compte du remboursement de 15 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide unanimement la convention avec la modification proposée.

X - MODALITES DE VACATION DU MEDECIN DE LA CRECHE

Le Directeur Général des Services indique que le médecin de la crèche qui intervient depuis quelques années dans la structure a fait part de son accord pour renouveler sa mission.

Il propose de proroger ses modalités d'intervention pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2025, à savoir :

- Tarif forfaitaire de vacation (1/2 journée) : 189.08 € brut soit 160 euros net.
- Fréquence : 2 vacations par mois + interventions éventuelles à la demande du service.
- Missions : application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Définition des protocoles d'actions dans les situations d'urgence. Etablissement des certificats d'admission des enfants dans la structure collective.

Le Maire rappelle que la commune peut s'estimer heureuse d'avoir un médecin qui intervient à la crèche et que ses modalités d'intervention sont tout à fait correctes.

XI – INFORMATIONS

Point sur les travaux :

- Pour ce qui concerne la construction de la maternelle de Givray, Jean-Philippe NOTTEGHEM rappelle que la cérémonie de la pose de la première pierre a eu lieu et que les fondations sont en cours. L'ossature bois débutera mi-juin. Le bâtiment sera « hors d'air hors d'eau » courant septembre

A la demande de la directrice de l'école maternelle, des visites avec les élèves seront organisées prochainement avec Jean-Philippe NOTTEGHEM.

Les opérations préalables à la réception des travaux de restauration de l'église ont été réalisées. Peu de choses restent à faire. La repose des vitraux aura lieu en août. L'inauguration est prévue à l'occasion des journées du patrimoine au cours de laquelle sera organisée une conférence avec l'architecte et la vitrailliste.

- La pose des jeux pour enfants sur la place du 8 mars sont terminés. Le jeu sera accessible au public dès que le bureau de contrôle aura donné son aval.

- Le Maire, Jean-Philippe NOTTEHGHEM et Dominique ROYE ont accompagné un écologue lors d'une visite sur site au plan d'eau.

Cet écologue va faire un devis pour une prestation d'identification des différentes contraintes environnementales dont il faudra tenir compte dans le cadre du futur remplacement de la passerelle Nord du plan d'eau.

Lors de la visite, l'écologue a identifié plusieurs espèces dont certaines assez rares dans la région.

On peut d'ores et déjà savoir que la période durant laquelle les travaux pourront être réalisés ira de fin août 26 à début janvier 2027.

Les futurs travaux ne nécessitent pas le montage d'un dossier loi sur l'eau mais il est néanmoins préférable d'étudier les mesures de protection à prendre.

- L'aménagement de la halle photovoltaïques et des ombrières sur le parking de l'ancien bureau de poste va débuter début juin et devrait être terminé en septembre. Le parking sera fermé durant la totalité de la période. L'IME et l'auto-école ont été informés

Situation de l'EPCC TEC : Le Maire indique que les résultats actuels de l'EPCC et les mesures prévues peuvent permettre d'envisager le retour à une situation budgétaire assainie d'ici 2 ans.

Situation de Mr LAMURE : Le Maire et Jean-Luc CHERVEL ont rencontré Mr LAMURE, gérant du restaurant « Franky pizza ».

Celui-ci leur a indiqué avoir une dette importante auprès de l'URSSAF pour laquelle un échéancier de remboursement aurait été mis en place.

Il a été demandé à Mr LAMURE de fournir cet échéancier. Lorsque cela sera fait, une baisse temporaire de loyer pourrait être proposée au conseil municipal le temps du remboursement à l'URSSAF.

Une fois la dette URSSAF acquittée, un échéancier pourrait être mise en place pour rembourser les loyers impayés.

.....